

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE CHAMPLOST

### Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du mardi 23 septembre 2008

**Présents** : BREUILLE-MARTIN Daniel Maire, QUERET Jean-Louis, PREVOST Yvette, GENREAU François, Adjoints, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie, MATHIEU Daniel, DURVILLE Julien, LARBI Laurent, COMPERAT Jean-Raymond, CHICON Pierre, QUARTIER David, DELAGNEAU Béatrice, PORET Régine, DUARTE-MACIEL Séverine

**Secrétaire de séance** : François GENREAU

### ORDRE DU JOUR

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

#### **1- " Les mots du maire " faisant le point sur la situation actuelle, discours retranscrit dans son intégralité à 14 voix pour 1 voix contre**

« Six mois se sont écoulés depuis les élections de mars 2008, je décide de sortir de mon silence pour préciser publiquement les problèmes financiers rencontrés et qui occasionnent une grande dépense d'énergie. Chacun de nous a son point de vue personnel pour la gestion des biens communaux et le nerf de la guerre reste toujours l'ARGENT. Lorsque j'ai repris le flambeau, les problèmes suivants sont apparus :

- 1 – 07 mai 2007, pour palier à une trésorerie déficiente, Monsieur le Maire demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000€ au crédit Agricole de Briennon. Seulement 20 000€ furent remboursés fin 2007. Mai 2008, l'état de nos finances ne permet pas le remboursement à l'échéance des 80 000€ restants. La ligne de trésorerie est reconduite pour une année avec des intérêts très élevés (874,94€ par trimestre). Si cette ligne de compte n'est pas soldée le 07 mai 2009, elle ne sera plus reconduite et sera transformée à notre grand regret en emprunt. Le 31 juillet nous avons remboursé la somme de 11 000€ issue d'une subvention suite aux réparations sur l'église de Vachy. A ce jour, aucun autre remboursement n'a pu être effectué.

- 2 – Fin mars 2008, dans les " placards " se trouvaient 64 000€ de factures non accréditées (faute de trésorerie), elles dataient de début novembre 2007 à mars 2008. Une partie de ces factures furent mises en emprunt (avec le déficit d'investissement) et l'autre partie acquittée par les centimes perçus de l'Etat sans pour cela oublier de jongler avec les nouvelles factures. A ce jour avec toutes les restrictions que nous nous sommes imposées, nous revenons à des échéances presque normales.

- 3 – Côté budget, c'est vrai qu'il y avait 69 000€ de trésorerie en excédant dans le fonctionnement. Par contre, il y avait 120 000€ de déficit dans la rubrique investissement. Donc en faisant la balance des comptes, le budget s'est trouvé amputé d'un déficit de 51 000€. Nous avons donc du lancer un autre emprunt pour combler ce déficit et régler les factures impayées des entreprises qui avaient fini d'œuvrer pour l'église de Vachy. Il ne faut pas croire que l'orage est passé, il faudra rembourser d'une manière ou d'une autre tous ces emprunts contractés (sûrement par des impôts). Pouvons-nous refuser de signer le compte administratif 2007, non car la non validation de celui-ci nous bloquait pour élaborer le budget primitif 2008.

- 4 – L'église de Vachy – (elle n'était pas encore en péril). Elle a coûté très cher à la commune. 51 500€ d'emprunt supplémentaire pour régler la 2<sup>ème</sup> partie des travaux faute de subvention, et le solde des factures diverses impayées citées précédemment. Il n'y a pas eu deux marchés bien distincts mais un seul marché avec une première partie et une deuxième. Les subventions de la première partie viennent de finir d'être versées. Mais pour les subventions de la deuxième partie et non du marché, elles ne seront peut être jamais toutes perçues malgré le renouvellement de nos demandes. A ce jour, nous ne pouvons espérer toucher que celle du Conseil Général. Nous n'avons droit qu'à une seule subvention par an quel que soit son montant. Eventuellement, un certain pourcentage en fin d'année peut être versé après épurement (effectué par la Préfecture) des dossiers de subventions de l'année écoulée. Le solde des factures des entreprises ayant travaillé sur l'église ont été mises en règlement mais se trouvent bloquées au trésor public à cause de dossiers incorrectement paraphés en 2007.

- 5- Préau école maternelle – nous avons fait un emprunt complet de 39 700€ ce qui nous permet de payer les entreprises qui ont œuvré pour ce dit préau qui fera le bonheur des enfants.

Les factures impayées engendrent des intérêts moratoires déclenchés par le Trésor public sous le couvert de M. le Préfet. Il ne faut pas croire que cela peut être négociable, surtout du côté Trésor Public. L'idéal serait d'avoir une trésorerie saine avec une petite avance de 10 000€ pour éviter tous ces désagréments.

A ce jour, les centimes et dotations forfaitaires s'élèvent l'une à 17 739€ et l'autre à 10 263€ soit un total de 27 739€ pour 781 habitants ce qui représente une somme de 35,51€ par habitant et par mois. Ceci permet de financer les premiers frais de fonctionnement : payes, charges et assurances, EDF, France Télécom et après commence la galère.

J'ai présenté les problèmes principaux des 6 mois écoulés, mais bien d'autres et pas des moindres, doivent être résolus dans un avenir plus ou moins proche : exemple Vachy où l'obtention de subventions est conditionnée par le curage à nos frais de notre fameuse lagune (ce sera donnant-donnant).

Soyez assurés que je chercherai toujours la meilleure solution pour préserver la trésorerie et la dignité de la commune de Champlost. Je ferai mon travail de Maire comme je l'imagine : dans le respect d'autrui en menant une politique de rigueur financière compatible avec les ressources de la commune. Rigueur ne veut pas dire ne plus rien entreprendre. Moi aussi j'ai quelques idées que je souhaite faire évoluer mais pas n'importe comment. Dorénavant, toute proposition de réalisation de projet devra être accompagnée d'un budget prévisionnel réaliste et concret par son initiateur avant d'être soumis à l'approbation du conseil. Je pense que je fais l'impossible et je demande, ce jour, à l'ensemble des conseillers de s'impliquer davantage dans les commissions où ils siègent. Je souhaite qu'à chaque conseil municipal chaque commission fasse un état précis de l'avancement de ses travaux et objectifs. En ce qui concerne les problèmes financiers évoqués auparavant, il n'y aura aucun débat complémentaire ce soir même si tous ces problèmes me soucient pour l'avenir de notre commune de Champlost.

## **2 – Affaire Monnet Mélanie/ Commune de Champlost**

Le maire informe qu'en date du 18 août 2008 un courrier du Tribunal administratif informait la commune que Melle MONNET Mélanie avait présenté une requête contre la commune pour refus de révision de la carte communale.

La commune a eu un délai de 60 jours pour présenter son mémoire en défense. La commune ne prend pas d'avocat, elle a élaboré elle-même son mémoire en défense et a argumenté point par point son refus de réviser la carte communale en vigueur depuis seulement janvier 2008...

Présentement, il n'est pas possible de donner publiquement les détails du contenu de ce mémoire qui sera prochainement transmis au tribunal administratif.

## **3- SIVU du Créanton et de la Brumance : suppression d'un poste de suppléant**

Suite à divers vices de forme, l'annulation de l'élection de Monsieur Gérard Bourgoïn en qualité de président du SIVU d'aménagement du Créanton et de la Brumance est intervenue par jugement du Tribunal Administratif rendu le 19 juin 2008. Les prochaines élections sont programmées entre le 10 et 20 octobre.

D'autre part, la préfecture informe que l'article 6 des statuts du SIVU ne prévoit que la désignation d'un délégué suppléant et demande aux communes qui ont élu 2 délégués suppléants de bien vouloir délibérer de nouveau afin de n'élire qu'un seul délégué suppléant.

A cet effet, monsieur Christophe SEILLIEBERT propose sa candidature.

Les membres du conseil procèdent à l'élection à bulletin secret.

Résultat : Christophe SEILLIEBERT : 13 voix, Julien DURVILLE : 1 voix, et 1 bulletin blanc.

Christophe SEILLIEBERT est élu délégué suppléant.

## **4- API Restauration : le Repas de Noël des enfants**

Le Maire souhaite que le menu du repas de Noël prévu pour les enfants soit élaboré différemment. Les mets proposés ne sont pas appréciés des enfants et il y a un énorme gaspillage. Il propose que des membres du conseil prennent rendez-vous avec la Sté Api Restauration afin de concevoir ensemble un menu plus approprié pour ce repas qui revêt un caractère exceptionnel.

## **5 – Création d'un poste en prévision de 2 services à la cantine**

Compte tenu du nombre croissant d'enfants qui déjeunent à la cantine, il devient indispensable de passer d'un à deux services de restauration. Un premier service pour les élèves de l'école maternelle et le CP et un second service pour les élèves De CE1 au CM2. De ce fait il est nécessaire de recruter une personne qui sera chargée de surveiller les enfants qui attendront leur tour de service et ensuite ceux qui sortiront du 1<sup>er</sup> service ce qui correspond au créneau horaire de 12h à 13h30. Le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, la personne recrutée serait nommée en qualité de contractuelle.

Après avoir délibéré les membres du conseil votent à 15 voix pour la création de ce poste.

## **6- Le débardage des affouages**

Les affouages sont distribués mercredi 24 septembre de 9h à 11h, le débardage aura lieu du lundi 29 septembre au samedi 4 octobre de 8h30 à 12h et de 14h à 18h. Du lundi au vendredi un agent communal assurera le contrôle, le samedi c'est un élu de la commission bois qui aura cette fonction.

## **7 – coupe de bois 2008/2009 : houppiers des parcelles 13**

Le maire expose que l'ONF propose que les houppiers (têtes de chênes) de la parcelle 13 soient débités et stérés en prévision de la vente 2009. Après un tour de table, à l'unanimité les membres du conseil votent Pour.

## **8- affouages de la parcelle n°2 : reste à réaliser**

Il reste la moitié de la parcelle 2 à couper. L'ONF propose la mise en régénération de la totalité de la parcelle n°2 et la délivrance du taillis de cette même parcelle en bois de chauffage pour 2009/2010.

Il sera demandé à L'ONF de fournir un devis pour la mise en régénération de la totalité de la parcelle.

Le conseil délibère et accepte à l'unanimité la mise en régénération, la délivrance du taillis pour la vente, fixe le délai d'exploitation au 31 août 2010 et demande à l'ONF que dans la partie dégagée de s'engager sur 80% de semis à la fin de la régénération.

### **9 – Ruelle de l'école et rue du Moulin : panneaux de signalisation**

La rue du Moulin, actuellement dotée d'un sens interdit en descente, est trop souvent empruntée par des non riverains. Le maire souhaite la mise en place d'un second panneau indiquant le sens interdit. Il y aurait ainsi une signalisation de chaque côté de la voie.

En ce qui concerne la ruelle de l'Ecole, le maire propose d'enlever le sens interdit et de le remplacer par un panneau d'interdiction de stationner.

Après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent les propositions du Maire par 14 voix Pour et 1 voix contre.

Un arrêté de circulation sera pris à cet effet.

### **10 – Adhésion à l'école multisports**

Le maire informe le conseil de la création d'une école multisports visant à satisfaire les nombreuses demandes d'activités sportives au sein des communes du canton de Briennon sur Armançon. Actuellement, il existe le SIVU de la Clé de Fa. Un certain nombre de communes souhaite la transformation du SIVU en SIVOM. Celui-ci serait doté de compétences diverses : musique, danse et théâtre, école multisports, voirie communale, portage des repas et soins à domicile, assainissement etc... Il est demandé aux communes, non adhérentes au SIVU de la clé de Fa, mais intéressées par une des compétences du futur SIVOM de délibérer pour leur adhésion.

Après cet exposé les membres du conseil très intéressés par les perspectives qu'offre ce futur SIVOM, décident de ne pas s'engager ce jour, il faut en effet attendre sa création de ce SIVOM afin d'avoir connaissance des statuts, des conditions d'adhésion et de "sortie".

Le maire explique que pour le moment il est possible de se prononcer uniquement sur l'adhésion de la commune à la seule l'école multisports qui offre des avantages pour les enfants de Champlost. Pour le moment, les activités sont ouvertes aux enfants de 6 à 12 ans. La part communale s'élève à 300€ annuels, 30€ sont à la charge des familles. Un enfant inscrit pourra bénéficier et « goûter » aux activités de son choix sans coût supplémentaire. Chaque commune adhérente proposera une activité différente. A Champlost, les activités auront lieu dans la salle des fêtes et sur le terrain de sport chaque mardi de 17h à 18h. Les parents auront en charge l'organisation du transport.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'adhésion de la commune de Champlost à l'école multisports.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Voyage scolaire 2009**

Daniel Mathieu souhaite évoquer le projet du voyage scolaire de l'année 2009. Après une réunion avec les enseignants des classes concernées, il est proposé de faire partir les 42 élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 et de n'organiser qu'un voyage tous les 4 ans au lieu de tous les 2 ans.

François Genreau n'est pas favorable à cette proposition car sans vouloir empiéter sur le domaine pédagogique de l'équipe enseignante, il pense que l'écart d'âge entre les CE1 et les CM2 générera des soucis dans l'organisation des visites des sites et des activités, " un voyage scolaire est avant tout pédagogique, un enfant de CE1 ne se souviendra pas forcément de ce qu'il a vu ou appris lors de cette sortie".

En outre l'aspect financier n'est pas négligeable car cette demande de voyage est pour cette année. Les dépenses prévues pour ce projet passent du simple au double. Le prochain voyage n'ayant lieu que dans 4 ans.

Compte tenu des délais demandés et des sommes engagées pour cette année " de rigueur budgétaire " comme l'a rappelé le Maire en début de séance, il n'est pas souhaitable d'envisager cette solution. Le voyage tous les deux ans " CM1-CM2 " paraît plus raisonnable.

François Genreau souligne que cette question ne doit pas être abordée dans les questions diverses et doit être inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Daniel Mathieu dit que c'est une simple proposition et qu'effectivement si ce n'est pas possible tous les 4 ans pour 4 niveaux, les enseignants acceptent de ne rien changer et reconduire ce qui se faisait jusqu'à aujourd'hui. La classe de Laurence Genreau est composée de CM1/CM2 et CE2, celle de Dominique Gabriot est composée de CE1/CE2.

Du fait que les enfants de CE2 sont en grand nombre, surchargeant la classe de Mme GABRIOT, la classe de CE2 a alors été divisée, une partie est donc accueillie chez Madame Genreau. C'est la raison pour laquelle, le voyage a été proposé tous les 4 ans car il n'est pas possible de faire partir les CE2 de chez Mme Genreau et pas les CE2 qui sont chez Mme Gabriot.

Daniel Mathieu explique que cependant, Dominique Gabriot accepte d'accueillir dans sa classe les CE2 de la classe de Laurence Genreau pendant la durée du voyage ouvert tous les 2 ans uniquement aux CM1 et CM2.

### **Les doléances des habitants de Vachy**

Daniel Mathieu expose les souhaits des habitants de Vachy qui sollicitent l'entretien des haies dépassant des propriétés, obstruent la visibilité, et autres végétaux qui passant au travers des clôtures envahissent les trottoirs et débordent sur la voie publique. Il est demandé aux occupants des résidences de faire le nécessaire pour éviter la propagation de toutes mauvaises herbes.

Il est demandé également que les abords de la décharge soient entretenus.

.../...

### **Assainissement des hameaux de Vachy et Prunelles**

Monsieur Genreau fait le compte –rendu des 2 réunions des 9 et 11 septembre dernier avec le bureau d'étude Bios et l'Agence de l'Eau

Le zonage d'assainissement de Vachy en collectif n'étant plus d'actualité, une réunion s'est tenu le 9 septembre avec le technicien du bureau d'étude Bios pour faire le point de la situation. Bios a expliqué aux conseillers présents la démarche à effectuer et a présenté les types de filières compatibles avec la nature des terrains, leur configuration et ce en fonction de l'état du réseau existant. Le coût d'une telle étude varie de 200 à 250€ par parcelle. Ce projet d'assainissement individuel sur les 2 hameaux non desservis par le collectif est possible techniquement à condition de refaire une enquête de zonage d'assainissement individuel.

Le jeudi 11 septembre, le Maire et deux adjoints (Jean-Louis Queret et François Genreau) se sont rendus à l'Agence de l'Eau à Sens où ils ont rencontré le Directeur de l'Agence et deux de ses collaborateurs. François Genreau a présenté le nouveau projet communal, le directeur de l'Agence de l'Eau s'est dit favorable à l'assainissement individuel car, a-t-il précisé c'était la filière préconisée pour les différents services de l'Etat concernés. Reste à affiner la demande.

En priorité, pour que l'assainissement de Vachy et Prunelles soit pris en compte et obtenir les subventions nécessaires il faut :

1° - **Remettre en état la lagune.** Rien ne pourra être fait sans que la commune passe par cette étape indispensable pour que l'assainissement collectif de Champlost puisse fonctionner correctement (actuellement le système n'est efficace qu'à 45%).

2° - **Faire une nouvelle enquête publique de zonage d'assainissement individuel pour Vachy**

3° - **Désigner la commune comme maître d'ouvrage** pour que les particuliers puissent toucher 60% de subvention plafonnées à 8 800€

4° - **Créer un SPANC** (service public d'assainissement non collectif) devra être mis en place dans un cadre intercommunal ou un SIVOM

5° - **Refaire une étude à la parcelle** pour les deux hameaux et pour tous les maisons individuelles et écarts non reliés au réseau collectif. (Les maisons individuelles qui sont susceptibles de l'être n'obtiendront aucune dérogation).

6° - **Etablir un plan de priorités**, c'est-à-dire commencer par les habitations les plus polluantes (ce sera défini en fonction de l'étude à la parcelle).

Alors il sera possible de faire subventionner l'étude à la parcelle à hauteur de 60%.

Une réunion ouverte à tous se tiendra à Vachy en temps utile avec les responsables des services de l'Etat.

### **La journée du patrimoine du 21 septembre.**

Monsieur Genreau remercie les 60 personnes qui ont participé à cette journée, riche et très conviviale, qui fut un succès.

La séance est levée à 23H00

Vu par Nous, Daniel BREUILLE-MARTIN, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 1<sup>er</sup> octobre 2008, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

**Le Maire,  
Daniel BREUILLE-MARTIN**